

Vivre à Césarches

Février 2026

Numéro 219

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

- ❖ L'inscription sur la liste électorale de la commune est **OBLIGATOIRE**.
Les élections municipales auront lieu le 15 et le 22 mars 2026.
L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 06 février 2026.
Si vous n'êtes pas encore inscrit, n'hésitez pas à le faire via le répertoire électoral unique, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

VALIDITÉ DES BULLETINS DE VOTE

- ❖ Pour les élections municipales, les règles de vote ont changé. Désormais, il est strictement interdit de barrer des noms sur la liste ni même d'en rajouter.
Tout bulletin comportant des ratures, ajouts ou signes distinctifs sera déclaré nul.

INAUGURATION DE L'ÉGLISE

- ❖ L'ensemble de la population est convié à l'inauguration de l'église le **vendredi 27 février 2026** à partir de 18h30. Un concert gospel sera joué pour l'occasion. Le vin chaud sera servi à l'issue de la cérémonie.

REPAS DES AÎNÉS

- ❖ Le **dimanche 08 mars 2026** sera organisé le repas des aînés (de 60 ans et plus). Il faut contacter la mairie pour vous inscrire à ce repas festif jusqu'au 25 février 2026.

DÉCHETS SAUVAGES

- ❖ Régulièrement, des déchets sauvages sont déposés devant les bennes de tri car ils sont trop volumineux pour rentrer dedans.
Le conseil municipal a décidé d'enrayer cette pratique : des appareils photos vont être installés à chaque benne de tri et un forfait d'enlèvement de 100 € par dépôt sauvage sera facturé à chaque contrevenant.

RÈGLES CONCERNANT LES CHIENS

- ❖ Conformément à la réglementation en vigueur, les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Tout animal doit rester sous la surveillance effective de son propriétaire.

Les chiens doivent être tenus en laisse afin d'éviter tout risque pour les passants. Le ramassage des déjections canines est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public.

La Municipalité compte sur le civisme et le sens des responsabilités de chacun pour préserver un cadre de vie agréable pour tous.

RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES

- ❖ Le recensement des jeunes à la journée citoyenne doit s'effectuer en mairie dans le trimestre des 16 ans. Pour 2026, ce sont les jeunes nés en 2010 qui doivent venir en mairie munis de leur livret de famille et de leur pièce d'identité. Cette inscription entraîne la délivrance de l'attestation de recensement à présenter obligatoirement à tout examen (BAC, CAP, permis de conduire...).

DATES A RETENIR

- DIOTS – CROZETS PAR LE SOU DES ÉCOLES – 1er février 2026

Le sou des Écoles organise une vente à emporter de diots-crozets le dimanche 1 février 2026 à la salle des fêtes – Réservation au sdecesarches@gmail.com ou au 06 88 92 04 25.

- CONCERT GOSPEL - Le 27 février 2026

Inauguration de l'église le vendredi 27 février 2026 : un concert gospel est proposé à partir de 18h30

- SPECTACLE DÉCENTRALISÉ - Le 12 mars 2026

Le spectacle du Dôme « RÉSILIENCE MON CUL » sera joué le jeudi 12 mars 2026 à la salle des fêtes de Césarches. N'hésitez pas à venir nombreux.

- ÉLECTIONS MUNICIPALES - Les 15 et 22 mars 2026

Les électeurs sont tenus de présenter une pièce d'identité, en plus de leur carte électorale pour pouvoir voter.

- CARNAVAL DE L'ÉCOLE – Le 20 mars 2026

L'école fêtera Carnaval le 20 mars 2026. A cette occasion, les enfants défileront dans le village à partir de 10h.

Et, vers 15h30, les aînés de la commune sont conviés à l'école pour un petit goûter.